

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2213-4 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 411-8 et R 417-10 ;

Vu la demande présentée par l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan le 20 février 2025 dans le cadre des travaux déployement de la fibre pour le compte du Syane et de Sogetrel ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de tous les véhicules empruntant la RD162, en zone d'agglomération entre le numéro 80 et le numéro 265 de cette route, dénommée Route de l'Epine et ce, du lundi 17 mars 2025 au vendredi 25 avril 2025 inclus afin de sécuriser ces travaux ;

Considérant que le chantier durera environs 10 jours à une date non connue à la prise du présent arrêté ;

ARRETE:

Article 1 : La circulation s'effectuera de manière alternée entre le numéro 80 et le numéro 265 de la Route de l'Epine du lundi 17 mars 2025 au vendredi 25 avril 2025 inclus ;

Article 2 : Le stationnement de tout type de véhicule sera interdit entre le numéro 80 et le numéro 265 de la Route de l'Epine aux dates précisées à l'article 1, excepté pour les véhicules de l'entreprise O.T. ENGINEERING de Meylan ;

Article 3 : Le dépassement de et par tout type de véhicule sera interdit entre le numéro 80 et le numéro 265 de la Route de l'Epine aux dates précisées à l'article 1 ;

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h entre le numéro 80 et le numéro 265 de la Route de l'Epine aux dates précisées à l'article 1 ;

Article 5 : Une signalisation, par panneaux de feux tricolores manuels, sera mise en place par l'entreprise OT-Engineering de Meylan, de manière à garantir la circulation en alternat ;

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage et copie sera faite à :

- Monsieur le Major, Commandant de la brigade territoriale autonome de Thônes ;
- Le Service Départemental d'incendie et de Secours ;
- Monsieur le Chef du Centre d'Exploitation des Routes Départementales à Thônes ;
- L'entreprise OT-Engineering de Meylan, représentée par Mme M. JORQUERA.

Et affichée aux lieux habituels dans la Commune.

Fait au Bouchet-Mont-Charvin,
Le lundi 24 février 2025,
Le Maire,
Monsieur Franck PACCARD.

Arrêté certifié exécutoire compte tenu :

- de sa publication le 24/02/2025,

Le Maire,

Monsieur Franck PACCARD.

